

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

Par suite d'une convocation en date du 22 Septembre 2025, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis, le 26 septembre 2025 à 20 heures en salle du conseil, sous la présidence du maire, M. Patrice DOUARRE.

Etaient Présents : M. DOUARRE Patrice, M. COSTE Philippe, M. BRAJON Sébastien, Mme VIALLE Marie-Hélène, Mme GOURCY Geneviève, M. ROLLIER Jean-Claude, M. LECOQ Gérard, Mme BOSDECHER Joëlle, M. SAVY Charley, Mme PENSEC Annaïg, M. DELAIR Alain.

Absents excusés : Mme CREPET Laure, M. DUFOURNAUD Thomas, M. DOUSSON Jonathan, M. SABATIER Gaétan.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

Avant -Propos

M. Le Maire sollicite l'avis du conseil pour modifier le point 5 de l'ordre du jour (Dossier COMPTES au lieu de KUSTERS). Le conseil donne son accord.

1/ PROCES-VERBAL DES 27 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 27 Juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2/ DELIBERATION ASSAINISSEMENT LE PRADEL

Comme indiqué dans le dernier rapport SATEA, la station d'épuration de Marat fonctionne de manière dégradée depuis plusieurs années, cela en raison d'un afflux trop important d'eau pluviale provenant du lotissement Le Pradel.

Des travaux de séparation des EU/EP (eaux usées/eaux pluviales) doivent donc être réalisés. Le montant est estimé à 53 764 € HT.

Le conseil donne donc son accord à l'unanimité pour planifier ces travaux et procéder aux demandes de subvention.

3/ DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE : PAIEMENT LUP

En raison d'une erreur interne, une décision modificative au budget doit être adoptée pour un montant de 7 000 €. Le conseil donne donc son accord à l'unanimité pour transférer ce montant depuis la section voirie.

4/ DELIBERATION ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CNCL

Suite au premier marché d'été, une subvention exceptionnelle de 40 € avait été sollicitée par le CNCL pour l'aide et la logistique apportée à la commune. Devant l'excellent résultat réalisé, le CNCL souhaite laisser cette somme à la commune. Le conseil municipal apprécie ce geste et remercie le CNCL pour son implication active dans la commune.

5/ DELIBERATION DOSSIER COMPTES – LA ROCHE

A la Roche, M. COMPTES souhaite acquérir la parcelle de sectional N°420 (65 m²) en vue de l'installation d'un assainissement individuel. Avant validation de cette vente par la commune, les 3 ayants-droits de la section doivent donner leur accord à l'unanimité. Un PV de bornage avait été réalisé au préalable.

Les 3 ayants-droits ayant donné leur accord, le conseil autorise donc la vente de cette parcelle au prix de 0.15€/m², l'entièreté des frais de bornage, de notaire et autre étant à la charge de M. COMPTES.

6/ PLUI : CHARTE DE GOUVERNANCE

Lors de la dernière conférence des Maires à JOB, M. le Président de la communauté de commune ALF a indiqué que le futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire) devrait être créé d'ici 4 années (certaines communes possèdent un PLU ou un PLUI, d'autres rien). Dans l'attente, une charte de gouvernance a donc été établie et doit être transmise à l'ensemble des élus du territoire. M. le Maire fait donc lecture de celle-ci. L'ensemble des conseillers valide donc avoir pris connaissance de la charte.

7/ DOSSIER CRECHE

M. le Maire et le 2^e adjoint font un point sur le dossier crèche. Ils ont été conviés à la réunion de présentation de l'étude de faisabilité d'une nouvelle crèche dans l'ancienne école maternelle de VERTOLAYE. Ils déplorent toujours le fait de ne pas être entendus et soulignent des points faibles non pris en compte dans l'étude de faisabilité, à savoir le manque de stationnement et l'extension des locaux en zone SEVESO.

M. le Maire fait également lecture du courrier d'avocat envoyé à ALF le 24 septembre 2025, demandant différents documents et décisions. Le retour est attendu sous 1 mois.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Le premier adjoint informe le conseil qu'une demande est en cours auprès de la région AURA, dans le cadre du programme bonus ruralité, pour obtenir gratuitement un barnum 3x3 M.

- M. le Maire informe les membres du conseil que le mur du cimetière (côté zone humide) présente deux importantes faiblesses liées aux infiltrations d'eau. Il apparaît urgent de réaliser des travaux de consolidation. Des blocs bétons (propriété de la commune) vont donc être installés provisoirement. Une étude géotechnique sera ensuite réalisée afin d'identifier la solution technique adéquate. Des demandes de devis et de subvention seront alors réalisées. Il paraît vraisemblable que le coût sera élevé.

- M. le Maire et le second adjoint informent qu'un voyage scolaire de 3 jours devrait être réalisé en juin 2026. Sur le principe, le financement habituel (APE, commune et famille) paraît cohérent.

- Une activité du gîte d'entreprise de VERTOLAYE devrait s'installer dans la zone artisanale de la Dinasse.

- Question de Gérard LECOQ :

« Quand sera réparé le revêtement de la RD37 menant à VERTOLAYE ? »

Réponse du 1^{er} adjoint :

Une relance a été faite cette semaine auprès du Conseil Départemental (c'est le CD63 qui a la compétence sur cette portion de route).

- Questions de Jean-Claude ROLLIER :

« Où en est le projet d'implantation d'une auberge paysanne ? »

Réponse de M. Le Maire :

Actuellement, le couple est toujours en recherche d'un lieu adéquat. Lors de la discussion, une propriété privée semblerait répondre aux critères de choix. Une mise en relation sera effectuée.

« Où en est le panneautage de la zone humide ? »

Réponse de M. Le Maire :

Pour l'heure, pas d'informations récentes. Une relance va être effectuée par le secrétariat de Mairie.

- Information de Charley SAVY sur le plan frelon de Marat. Le piégeage de printemps a sans doute permis de réduire significativement la pression exercée par le frelon asiatique. Il regrette toutefois un manque de retour (pour comptabilisation) des personnes s'étant portées candidates au prêt d'un piège Beevital. Certains pièges seront récupérés et redistribués en 2026.

- Information de Annaïg PENSEC : 2 cueillettes de pommes aux vergers communaux sont proposées aux familles pour l'école (le 26 et le 3 octobre). En fonction du bénévolat, une pressée communale pourrait être réalisée le jour de la randonnée des Châtaignes.

- Dossier moto : M. le Maire a rencontré Mme la Sous-Préfète d'AMBERT concernant le circuit privé de la Sauvanie. Il apparaît que le terrain est utilisable pour cette pratique car non-transformé. Une rencontre est prévue le 3 octobre prochain avec M. RIGAUDIAS, Président de la League Auvergne de Moto, pour voir quelles solutions ou compromis peuvent être envisagés. Un retour d'informations sera fait à Mme la Sous-Préfète d'AMBERT. Il est également signalé que d'autres terrains « sauvages » (La Veyssière basse, la Rouhère, La Sauvedie, La Maison Blanche...) font également l'objet de plaintes régulières car engendrant des nuisances sonores prolongées pour le voisinage. Gérard LECOQ a reçu de la part de Michelle TOURNEBIZE une pétition recensant une vingtaine de maratois(e)s se plaignant des nuisances sonores dues à la pratique du moto-cross. Elle lui demande de transmettre officiellement cette pétition à M. le Maire. M. RIGAUDIAS sera également questionné sur le sujet.

- Information de Charley SAVY : Le rucher communal a déposé une demande de BEC (Budget Ecologique Citoyen) au Département 63. Le projet est de pouvoir notamment acheter du matériel et des combinaisons enfants, et ainsi proposer des animations sur l'apiculture aux enfants de l'école et du centre de loisirs. Les habitants du Puy de Dôme seront amenés à voter du 1^{er} au 30 octobre pour les projets les plus attractifs.

Quelques dates :

- 19 octobre : Randonnée des Châtaignes
- 28 novembre : Passage de commandement à la Caserne de Marat-Olliergues
- 15 novembre : Commémoration du 11 Novembre
- 13 décembre : Sainte-Barbe des pompiers
- 18 janvier : Repas du CCAS



11/ COMMENTAIRES ET EXPRESSIONS PERSONNELLES

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23h00.

